

## SEANCE DU 18 AVRIL 2019

- :: - :: - :: - :: - :: - :: - :: - ::

L'An deux Mil dix-neuf, le 18 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. Patrick GIBAULT, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le 11 avril 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Daniel SINSON, Maire.

Etaient présents : M. GIBAULT, Mme CHUET adjoints, MM. AUGIS, Mme ROUTY, Mme CATILLON, M. ALEXANDRE, Mme AZEVEDO, Mme DEROUET-LEDUC, M. CHUET, Mme ESCARTIN, Mme LE TRAOUEZ, Mme ROUPILLARD.

M. JOUBERT a donné procuration à M. SINSON  
Absent excusé : M. PERROT.

Mme Céline CHUET a été élue secrétaire de séance

### APPROBATION DES COMPTE RENDU DES SEANCES DU

*Les procès-verbaux des séances des 23 octobre 2018, 14 novembre 2018, 4 décembre 2018 et 27 février 2019 sont approuvés à l'unanimité et il est ensuite procédé à la signature du registre des délibérations.*

### N° 20190418-02 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE, DES SERVICES D'ADDUCTION D'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DES TRANSPORTS SCOLAIRES, DU LOTISSEMENT DU BERRY ET DU BAR-RESTAURANT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par les Receveurs accompagnés de l'état de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrit de passer dans leurs écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à formuler,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018 par les Receveurs ayant exercé au cours de la gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	01

N° 20190418-03A

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
DE L'EXERCICE 2018 DE LA COMMUNE  
BUDGET 260 – COMMUNAL MEUSNES**

*Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Patrick GIBAULT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par Mme AUCLAIR et M. VIGUIE, Receveurs, étant ici précisé que M. Daniel SINSON ayant exercé la gestion au cours de l'année 2018 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,*

*1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :*

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)
<b>Compte administratif principal</b>						
Résultats reportés		534 448.03	77 546.59		77 546.59	534 448.03
Opérations de l'exercice	901 137.89	1 023 340.90	387 726.78	136 294.90	1 288 864.67	1 159 635.80
<b>Totaux</b>	<b>901 137.89</b>	<b>1 557 788.93</b>	<b>465 273.37</b>	<b>136 294.90</b>	<b>1 366 411.26</b>	<b>1 694 083.83</b>
Résultats de clôture		656 651.04	328 978.47			327 672.57
Restes à réaliser			42 567.50		42 567.50	
<b>Totaux cumulés</b>	<b>901 137.89</b>	<b>1 557 788.93</b>	<b>507 840.87</b>	<b>136 294.90</b>	<b>1 408 978.76</b>	<b>1 694 083.83</b>

<b>Résultats définitifs</b>		<b>656 651.04</b>	<b>371 545.97</b>			<b>285 105.07</b>
-----------------------------	--	-------------------	-------------------	--	--	-------------------

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
11	0	1

**N° 20190418-03B**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**DE L'EXERCICE 2018 DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**  
**BUDGET 264 - SERVICE EAU**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Patrick GIBAUT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par Mme AUCLAIR et M. VIGUIE, Receveurs, étant ici précisé que M. Daniel SINSON ayant exercé la gestion au cours de l'année 2018 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)

**Compte administratif principal**

Résultats reportés		148 678.22		17 004.03		165 682.25
Opérations de l'exercice	98 255.47	102 805.41	67 253.31	71 838.21	165 508.78	174 643.62
<b>Totaux</b>	<b>98 255.47</b>	<b>251 483.63</b>	<b>67 253.31</b>	<b>88 842.24</b>	<b>165 508.78</b>	<b>340 325.87</b>
Résultats de clôture		153 228.16		21 588.93		174 817.09
Restes à réaliser			234 683.50		234 683.50	
<b>Totaux cumulés</b>	<b>98 255.47</b>	<b>251 483.63</b>	<b>301 936.81</b>	<b>88 842.24</b>	<b>400 192.28</b>	<b>340 325.87</b>

<b>Résultats définitifs</b>		<b>153 228.16</b>	<b>213 094.57</b>		<b>59 866.41</b>	
-----------------------------	--	-------------------	-------------------	--	------------------	--

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
11	0	1

**N° 20190418-03C**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**DE L'EXERCICE 2018 DU SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**  
**BUDGET 263 - TRANSPORTS**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Patrick GIBAULT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par Mme AUCLAIR et M. VIGUIE, Receveurs, étant ici précisé que M. Daniel SINSON ayant exercé la gestion au cours de l'année 2018 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)

**Compte administratif principal**

Résultats reportés		905.43		16 490.30		17 395.73
Opérations de l'exercice	30 624.35	31 133.68	11 332.91	12 677.60	41 957.26	43 811.28
<b>Totaux</b>	<b>30 624.35</b>	<b>32 039.11</b>	<b>11 332.91</b>	<b>29 167.90</b>	<b>41 957.26</b>	<b>61 207.01</b>
Résultats de clôture		1 414.76		17 834.99		19 249.75
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>30 624.35</b>	<b>32 039.11</b>	<b>11 332.91</b>	<b>29 167.90</b>	<b>41 657.26</b>	<b>61 207.01</b>
<b>Résultats</b>		<b>1 414.76</b>		<b>17 834.99</b>		<b>19 249.75</b>

définitifs						
------------	--	--	--	--	--	--

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme :

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
11	0	1

**N° 20190418-03D**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**DE L'EXERCICE 2018 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**  
**BUDGET 262 - SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Patrick GIBAULT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par Mme AUCLAIR et M. VIGUIE, Receveurs, étant ici précisé que M. Daniel SINSON ayant exercé la gestion au cours de l'année 2018 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)

**Compte administratif principal**

Résultats reportés		92 865.77		47 123.79		139 989.56
Opérations de l'exercice	144 870.38	163 602.02	152 536.23	79 268.70	297 406.61	242 870.72
<b>Totaux</b>	<b>144 870.38</b>	<b>256 467.79</b>	<b>152 536.23</b>	<b>126 392.49</b>	<b>297 406.61</b>	<b>382 860.28</b>
Résultats de clôture		111 597.41	26 143.74			85 453.67
Restes à réaliser			23 991.98	36 954.40	23 991.98	36 954.40
<b>Totaux cumulés</b>	<b>144 870.38</b>	<b>256 467.79</b>	<b>176 528.21</b>	<b>163 346.89</b>	<b>321 398.59</b>	<b>419 814.68</b>

<b>Résultats définitifs</b>		<b>111 597.41</b>	<b>13 181.32</b>			<b>98 416.09</b>
-----------------------------	--	-------------------	------------------	--	--	------------------

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
11	0	1

**N° 20190418-03E**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**DE L'EXERCICE 2018 DU LOTISSEMENT PIECE DE VILLECHER**  
**BUDGET 265 – LOTISSEMENT DU BERRY**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Patrick GIBAUT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par Mme AUCLAIR et M. VIGUIE, Receveurs, étant ici précisé que M. Daniel SINSON ayant exercé la gestion au cours de l'année 2018 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)

**Compte administratif principal**

Résultats reportés		131 766.97	329 716.86		329 716.86	131 768.97
Opérations de l'exercice		18 193.00				18 193.00
<b>Totaux</b>		<b>149 961.97</b>	<b>329 716.86</b>		<b>329 716.86</b>	<b>149 961.97</b>
Résultats de clôture		149 961.97	329 716.86		179 754.89	
Restes à réaliser						
<b>Totaux cumulés</b>		<b>149 961.97</b>	<b>329 716.86</b>		<b>329 716.86</b>	<b>149 961.97</b>

<b>Résultats définitifs</b>		<b>149 961.97</b>	<b>329 716.86</b>		<b>179 754.89</b>	
-----------------------------	--	-------------------	-------------------	--	-------------------	--

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
11	0	01

**N° 20190418-03F**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**DE L'EXERCICE 2018 DU BAR - RESTAURANT**  
**BUDGET 766 – BAR RESTAURANT**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Patrick GIBAUT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par Mme AUCLAIR et M. VIGUIE, Receveurs, étant ici précisé que M. Daniel SINSON ayant exercé la gestion au cours de l'année 2018 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)

**Compte administratif principal**

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice			<b>239 428.16</b>	<b>271 500.00</b>	<b>239 428.16</b>	<b>271 500.00</b>
<b>Totaux</b>			<b>239 428.16</b>	<b>271 500.00</b>	<b>239 428.16</b>	<b>271 500.00</b>
Résultats de clôture				<b>32 071.84</b>		<b>32 071.84</b>
Restes à réaliser			<b>258 040.46</b>	<b>162 800.00</b>	<b>258 040.46</b>	<b>162 800.00</b>
<b>Totaux cumulés</b>			<b>497 468.62</b>	<b>434 300.00</b>	<b>497 468.62</b>	<b>434 300.00</b>

<i>Résultats définitifs</i>			<b>63 168.62</b>		<b>63 168.62</b>	
---------------------------------	--	--	------------------	--	------------------	--

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
11	0	01

N° 20190418-04A

**AFFECTATION DU RESULTAT  
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018  
DU BUDGET GENERAL**

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 au cours de la présente séance,*

*Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,*

*Considérant les éléments suivants :*

**MONTANTS EN EUROS**

***Pour mémoire***

<i>Résultat de fonctionnement antérieur reporté</i>	630 211.82
<i>Résultat d'investissement antérieur reporté</i>	- 77 546.59

***Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2018***

<i>Résultat de l'exercice</i>	- 251 431.88
<i>Résultats antérieurs</i>	- 77 546.59

<i>Solde d'exécution cumulé</i>	- 328 978.47
---------------------------------	--------------



**Restes à réaliser au 31 décembre 2018**

Dépenses	42 567.50
Recettes	0
Solde des restes à réaliser	- 42 567.50

**Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 328 978.47
Rappel du solde des restes à réaliser	- 42 567.50
Soit au total	- 371 545.97
<i>Besoin de financement de l'investissement</i>	<i>371 545.97</i>

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	122 203.61
Résultat antérieur	534 448.03
Total à affecter	656 651.04

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

<b>1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au compte 1068 sur BP)</b>	<b>371 545.97</b>
<b>2° Affectation complémentaire en réserves</b>	
<b>3° Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)</b>	<b>285 105.07</b>

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	1

**N° 20190418-04B**  
**AFFECTATION DU RESULTAT**  
**D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018**  
**DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 au cours de la présente séance,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,  
Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

**Pour mémoire**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	148 678.22
Résultat d'investissement antérieur reporté	17 004.03

**Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2018**

Résultat de l'exercice	4 584.90
Résultats antérieurs	17 004.03
Solde d'exécution cumulé	21 588.93

**Restes à réaliser au 31 décembre 2018**

Dépenses	234 683.50
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	- 234 683.50

**Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	21 588.93
Rappel du solde des restes à réaliser	- 234 683.50
Solde	- 213 094.57

*Besoin de financement de l'investissement* **213 094.57**

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	4 549.94
Résultat antérieur	148 678.22
Total à affecter	153 228.16

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

<b>1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au compte 1068 sur BP)</b>	<b>153 228.16</b>
<b>2° Affectation complémentaire en réserves</b>	<b>0.00</b>

**3° Restes sur excédents de fonctionnement  
(à reporter au BP ligne 002)**

**0.00**

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	1

N° 20170413/04C

**AFFECTATION DU RESULTAT  
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018  
DU SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 au cours de la présente séance,*

*Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,*

*Considérant les éléments suivants :*

**MONTANTS EN EUROS**

***Pour mémoire***

*Résultat de fonctionnement antérieur reporté* 905.43  
*Résultat d'investissement antérieur reporté* 16 490.30

***Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2018***

*Résultat de l'exercice* 1 344.69  
*Résultats antérieurs* 16 490.30

*Solde d'exécution cumulé* 17 834.99

***Restes à réaliser au 31 décembre 2018***

*Dépenses* 0.00  
*Recettes* 0.00

*Solde des restes à réaliser* 0.00

**Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	17 834.99
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00
<i>Excédent de financement de l'investissement</i>	17 834.99

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	509.33
Résultat antérieur	905.43
Total à affecter	1 414.76

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au compte 1068 sur BP)	0.00
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3° Restes sur excédent de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002) – report obligatoire	1 414.76

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	1

N° 20190418/04D  
**AFFECTATION DU RESULTAT  
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018  
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 au cours de la présente séance,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,  
Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

*Pour mémoire*

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	92 865.77
Résultat d'investissement antérieur reporté	47 123.79

<b>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2018</b>
---

Résultat de l'exercice	- 73 267.53
Résultats antérieurs	47 123.79
<b>Solde d'exécution cumulé</b>	<b>- 26 143.94</b>

<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2018</b>
--

Dépenses	23 991.98
Recettes	36 954.40
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>12 962.42</b>

<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>
---

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 26 143.74
Rappel du solde des restes à réaliser	12 962.42
<b>Solde</b>	<b>- 13 181.32</b>
<b>Besoin de financement de l'investissement</b>	<b>13 181.32</b>

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>
--

Résultat de l'exercice	18 731.64
Résultat antérieur	92 865.77
<b>Total à affecter</b>	<b>111 597.41</b>

<b>Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit</b>
--

<b>1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au compte 1068 sur BP)</b>	<b>13 181.32</b>
<b>2° Affectation complémentaire en réserves</b>	<b>12 962.42</b>
<b>3° Restes sur résultat de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)</b>	<b>85 453.67</b>

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	1

N° 20190418/04E

**RESULTAT D'EXPLOITATION  
DE L'EXERCICE 2018  
DU LOTISSEMENT DU BERRY**

Il est ici fait observer que, par principe, pour un budget annexe de lotissement, il ne peut pas y avoir d'affectation de résultat. La comptabilité de stock faisant principalement intervenir la section de fonctionnement (classes 3, 6 et 7), tout résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'un report ligne 001 sans utilisation du 1068. Il n'y a pas lieu d'effectuer de virement des excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (pas d'utilisation des 021 et 023).

(Echange de courriels avec la Trésorerie – 09.05.2017).

N° 20190418/04F

**AFFECTATION DU RESULTAT  
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018  
DU BAR - RESTAURANT**

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 au cours de la présente séance,*

*Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,*

*Considérant les éléments suivants :*

*MONTANTS EN EUROS*

<i>Pour mémoire</i>	
<i>Résultat de fonctionnement antérieur reporté</i>	<i>0.00</i>
<i>Résultat d'investissement antérieur reporté</i>	<i>0.00</i>
<b><i>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2018</i></b>	
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>32 071.84</i>
<i>Résultats antérieurs</i>	<i>0.00</i>
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	<i>32 071.84</i>
<b><i>Restes à réaliser au 31 décembre 2018</i></b>	
<i>Dépenses</i>	<i>258 040.46</i>
<i>Recettes</i>	<i>162 800.00</i>

Solde des restes à réaliser - 95 240.46

**Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé 32 071.84  
Rappel du solde des restes à réaliser - 95 240.46  
Solde - 63 168.62

*Besoin de financement de l'investissement* 63 168.62

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice 0.00  
Résultat antérieur 0.00  
Total à affecter 0.00

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

**1° Couverture du besoin de financement de l'investissement  
(crédit au compte 1068 sur BP) 0.00**

**2° Affectation complémentaire en réserves 0.00**

**3° Restes sur résultat de fonctionnement 0.00  
(à reporter au BP ligne 002)**

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	1

N° 20190418-05-01

**FISCALITE DIRECTE LOCALE :  
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION  
APPLICABLES DANS LES ROLES DE 2019**

Le Conseil Municipal,  
Sur proposition du Maire,  
Considérant qu'il convient de maintenir les taux appliqués précédemment afin  
d'assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice,

**VOTE LES TAUX SUIVANTS applicables dans les rôles de 2019 :**

Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
17.60 %	31.57 %	60.82 %

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
14	0	0

N° 20190418-05-02  
**SUBVENTIONS COMMUNALES**  
**ANNEE 2019**

Le Conseil Municipal,  
 Sur proposition du Maire,

**VOTE** les subventions communales suivantes au titre de l'année 2019 :

<b>SUBVENTIONS ACCORDÉES</b> <b>AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES</b>
---

Dénomination de l'association ou organisme	Pour mémoire Subventions 2018	Subventions 2019
ADMR – Aide à Domicile & SSIAD	500.00	500.00
A.F.S.E.P. (Association Française des Sclérosés en Plaques) à Launaguet	60.00	60.00
Association Jeunes Sapeurs-Pompiers de Gièvres	Pas de demande	Pas de demande
Association de Parents d'Elèves de Meusnes	400.00	400.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers Meusnes- Couffy	Pas de demande	Pas de demande
Comité d'Organisation du Tour Cycliste de Loir & Cher	Pas de demande	Pas de demande
Collège Les Pressigny	Pas de demande	Pas de demande
Conciliateur de justice	100.00	100.00
Comité des Fêtes de Meusnes	Pas de demande	320.00
Comité Départemental de Loir et Cher de la Ligne Nationale contre le Cancer à Blois	Pas de demande	Pas de demande
By Yann BLONDEL (Bateau pour régates)	100.00	320.00
Tous ensemble pour Christian	Pas de demande	Pas de demande
Croix Rouge Française – Comité de Romorantin-Lanthenay	100.00	100.00
Ecole de Musique Selloise à Selles-sur-cher	400.00	500.00
F.C. MEUSNES à Meusnes	1 000.00	1 000.00
Foyer Laïque de Saint-Aignan	50.00	50.00
GENEAMEUSNES à MEUSNES	320.00	320.00
Le Souvenir Français – Comité de St-Aignan	320.00	150.00
OCCE 41 / Coopérative Scolaire de Meusnes	8 000.00	4 000.00
OCCE41 / Foyer Coopérative Lycée Professionnel St-Aignan	Pas de demande	Pas de demande
Secours Catholique de Loir & Cher- Comité de Selles/Cher	150.00	150.00
La vie de château - Châteaueux	Pas de demande	Pas de demande
UNCAFN/ACPG – Section de Meusnes	320.00	320.00
UNRPA – Ensemble et Solidaire - Section de Meusnes	320.00	320.00
Cyclisme Val de Cher Sologne - Romorantin	* * 250.00	* * 2 800.00



BTP CFA de Loir & Cher	250.00	100.00
Amicale Laïque – Section Danse Moderne -TONIC’S	1 000.00	1 000.00
Téléthon	100.00	100.00
AMCD (Association Meusnoise de Cours de Dentelle)	Pas de demande	Ass. en sommeil
Amicale Meusnoise	Pas de demande	Pas de demande
Prévention routière 41	50.00	50.00
Savoirs et partage - Fontguenand	Pas de demande	Pas de demande
JALMALV (Jusqu’à la mort, accompagner la vie)	100.00	100.00
ASMDG Asso secrétaires de Mairie et DGS Com Com	50.00	50.00
Addiction à l’alcool -St Aignan	50.00	Pas de demande
ULIS École élémentaire St Aignan (Élève de Meusnes placé)	Pas de demande	Pas de demande
Asso des donneurs de sang St Aignan	Pas de demande	Pas de demande
Aveugles du Val de Loire	60.00	60.00
Comité Départemental du Patrimoine en Loir et Cher	110.00	110.00
Association Echanges, Communication, Sérénité C.H. de St Aignan		100.00
Théâtre « Section Jeunes » - Châtillon sur Cher		50.00
Foyer Laïque – Section Handball – St Aignan		100.00
<b>TOTAUX</b>	<b>10 800.00</b>	<b>10 430.00</b>

★★ cette subvention ne sera versée que si une manifestation est organisée à Meusnes.

Mme CATILLON n’a pas pris part au vote de la subvention accordée à GENEAMEUSNES,

MM. AUGIS, SINSON et Mme CATILLON n’ont pas pris part au vote de la subvention accordée à l’UNCAFN/ACPG – Section de Meusnes,

Mme ESCARTIN n’a pas pris part au vote de la subvention accordée à l’Amicale Laïque – Section danse moderne.

N° 20190418-06A

## **APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2019 DE LA COMMUNE**

*Le Conseil Municipal,  
Sur proposition du Maire,*

**APPROUVE** le budget du service pour l'exercice 2019, lequel peut se résumer ainsi :

<i>DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	<i>945 066.00 €</i>
<i>DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>1 207 828.00 €</i>

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	1

N° 20190418-06B

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2019  
DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

*Le Conseil Municipal,  
Sur proposition du Maire,*

**APPROUVE** le budget du service pour l'exercice 2019, lequel peut se résumer ainsi :

*DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT* 294 530.00 €  
*DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT* 103 648.00 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	1

N° 20190418-06C

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2019  
DU SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

*Le Conseil Municipal,  
Sur proposition du Maire,*

**APPROUVE** le budget du service pour l'exercice 2019, lequel peut se résumer ainsi :

*DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT* 30 513.00 €  
*DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT* 33 727.00 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	01

N° 20190418-06D

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2019  
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

*Le Conseil Municipal,  
Sur proposition du Maire,*

**APPROUVE** le budget du service pour l'exercice 2019, lequel peut se résumer ainsi :

*DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT* 704 682.00 €  
*DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT* 252 294.00 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	01

N° 20190418-06E

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2019  
DU LOTISSEMENT DU BERRY**

*Le Conseil Municipal,  
Sur proposition du Maire,*

**APPROUVE** le budget du service pour l'exercice 2019, lequel peut se résumer ainsi :

<i>DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	626 021.72 €
<i>DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	479 678.83 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	01

N° 20190418-06F

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2019  
DU BAR RESTAURANT**

*Le Conseil Municipal,  
Sur proposition du Maire,*

**APPROUVE** le budget du service pour l'exercice 2019, lequel peut se résumer ainsi :

<i>DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	403 401.00 €
<i>DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	45 401.00 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	01

N° 20190418-07

**TRAVAUX DE REHABILITATION ET MISE AUX NORMES  
DU COMMERCE DE BAR-RESTAURANT :  
FIXER LES DUREES D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX ET DES EQUIPEMENTS**

*M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de fixer les durées d'amortissement des travaux et des équipements réalisés pour la réhabilitation et la mise aux normes du commerce de bar-restaurant.*

*Le Conseil Municipal,  
Sur proposition du Maire,*

**FIXE** à 35 ans la durée d'amortissement des bâtiments et travaux de gros œuvre réalisés,

**FIXE** à 10 ans la durée d'amortissement des équipements de cuisine.

**n° 20190418-08A**

### **CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL A TEMPS COMPLET**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'afin de permettre une évolution de carrière du grade d'agent de maîtrise, il conviendrait de procéder à la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal, à temps complet, pour le service scolaire, en application des lois et règlements de la Fonction Publique Territoriale régissant le statut particulier de cet emploi.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 avec effet du 01.01.2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le décret n° 2016-596, modifié, fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Vu le décret n° 2017-715 du 2 mai 2017 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale,

Ouï l'exposé du Maire,

Après échanges,

Et après en avoir délibéré,

#### **DECIDE :**

- D'accéder à la proposition de M. le Maire,
- De créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, un poste d'agent de maîtrise principal, échelle de rémunération C 3, à temps complet, soit 35/35<sup>ème</sup>,
- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune aux articles et chapitres prévus à cet effet.

**AVANCEMENT : FIXATION DU TAUX DE PROMOTION**

M. le Maire informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux : pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante, sous réserve de l'avis du comité technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après échanges,  
Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adopter, sous réserve de l'avis du Comité Technique, les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO	OBSERVATIONS
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	100 %	

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette décision.

**AUTORISER LA FACTURATION AUPRES DES BUDGETS CONCERNES  
DES FRAIS AVANCES PAR LE BUDGET PRINCIPAL**

M. le Maire expose à l'assemblée que les agents consacrant une part de leur activité à des services de la collectivité érigés en budget annexe sont rémunérés par le budget principal. Sont concernés les services des eaux, de l'assainissement et des transports scolaires. De même le budget principal s'acquitte de la cotisation d'assurance du véhicule de transport scolaire compris dans la flotte et procède à l'approvisionnement général en carburant des véhicules via une citerne à partir de laquelle est alimenté le bus scolaire. Il est procédé en fin d'exercice à un remboursement du budget principal sur production d'un état récapitulatif des heures effectuées pour les charges de personnel, sur présentation d'une attestation de l'assureur précisant le montant de la cotisation d'assurance pour le bus et d'un relevé des approvisionnements en carburant tenu par le conducteur du véhicule. Cette facturation était pratiquée sans autre forme de procédure.

Les services de la Trésorerie de Contres à laquelle nous sommes désormais rattachés ont demandé de fournir à titre de pièce justificative une délibération de l'assemblée municipale décidant de ces demandes de remboursement/facturation.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après échanges,  
Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter des budgets annexes suivants : eau, assainissement et transports scolaires le remboursement des sommes avancées par le budget principal notamment les charges de personnel, la cotisation d'assurance du véhicule de transports scolaires et l'approvisionnement en carburant dudit véhicule,

**CONFIRME** que ces demandes de remboursement seront accompagnées de justificatifs (état récapitulatif, bulletins de salaire, attestation de l'assurance, facture d'approvisionnement en carburant, ...)

N° 20190418-10

### **CREATION D'UNE COMMISSION SOCIALE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le centre communal d'action sociale a été dissous pour sa partie comptable et qu'il convient de réorganiser l'action sociale communale. Afin de traiter des sujets relevant du domaine social il conviendrait de créer une commission ad hoc. Il propose donc de créer une commission sociale en charge des dossiers relevant des affaires sociales, des seniors, de la petite enfance et du handicap et d'en désigner les membres.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après échanges,  
Et après en avoir délibéré,

Article 1<sup>er</sup> : **CREE** une commission sociale comportant au maximum 5 membres,

Article 2sd : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein de la commission sociale :

- Mme ESCARTIN Francine
- Mme ROUPILLARD Laurence
- Mme ROUTY Nicole

Article 3è : **DECIDE** que pourront être associées aux travaux de cette commission, pour avis sans voix délibérative, en raison de leurs compétences et expériences respectives dans ce domaine les personnes suivantes membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale proposées par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées :

- Mme Geneviève BARILLAT,
- Mme Amélie BRACHOT,
- Mme Liliane ORLANDO.

N° 20190418-11

### **RECTIFICATION DU TRACE RUE SAINT VINCENT**

M. le Maire expose à l'assemblée que lors du traitement d'une demande de renseignement général d'urbanisme adressé par un notaire, il est apparu ce qui semble une incohérence entre la réalité du terrain et le cadastre rue Saint Vincent. En effet, la parcelle cadastrée section C n° 378 constitue de fait le domaine public et est entretenue comme tel depuis de nombreuses années par la commune qui y a même installé un panneau d'affichage municipal. Or, selon le cadastre ce bien est la propriété des habitants du hameau du « Musa », sans plus de précision, et aurait été autrefois occupé par une mare destinée à abreuver les animaux domestiques des habitants du hameau. Le notaire auprès duquel il a été demandé conseil préconise de mettre en œuvre une procédure de biens sans maître au titre des «... immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers.»

Le Conseil Municipal, dans un premier temps, invite M. le Maire à signaler cette situation lors de la prochaine réunion avec les services de la Safer dans le cadre de la mission de conseil et d'accompagnement sur les problématiques foncières qui lui a été confiée suivant convention signée en novembre 2017.

N° 20190418-12

## **APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT REVISE**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2224-8, L. 2224-10 ainsi que les articles R 2224-6, R 2224-8, R 2224-9 et R 2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 123-1 à L 123-19 et R123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement,

Vu la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992,

Vu le plan de zonage approuvé le 30 mars 2000,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2018 approuvant un projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif et sollicitant la mise à l'enquête publique de la révision du schéma directeur d'assainissement,

Vu la décision en date du 20 juillet 2018 de la Mission régionale d'autorité environnementale dispensant d'évaluation environnementale le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de Meusnes,

Vu l'arrêté municipal du 26 octobre 2018 soumettant le projet de révision du plan de zonage assainissement à l'enquête publique du 21 novembre 2018 au 22 décembre 2018,

Vu le rapport du Commissaire-Enquêteur en date du 19 janvier 2019 émettant « un avis favorable au projet de révision du plan de zonage d'assainissement sur le territoire de la Commune de Meusnes, tel qu'il est présenté dans le dossier qui a été soumis à enquête publique du 21 novembre 2018 au 22 décembre 2018,

Considérant que le projet de révision du schéma directeur d'assainissement :

- proposait la confirmation du classement en zone d'assainissement collectif des rues Stendhal, Marie Curie et Emile Zola lesquelles sont raccordables sur l'unité de traitement existante, ainsi que les rue et impasse Eugène Delacroix pour la desserte desquelles il conviendra de créer une petite unité de traitement,

- décidait le classement en zone d'assainissement non collectif des rues Edouard Manet, Paul Cézanne et du Chemin Vert ainsi que des situations isolées

suivantes : 595 et 775 rue Eugène Delacroix, 138 et 166 rue Saint Vincent, 82 rue des Cosses, 97 impasse de l'Ouvraye, 1386 rue Jules Ferry, 1220 rue Jean Jaurès (le n° 1218 étant raccordable sur la rue Marie Curie) et des hameaux de « Launay », « La Monatière », « Quinçay », « La Ferme de Quinçay »,

Après échanges,  
Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver le schéma directeur d'assainissement révisé tel qu'il est annexé à la présente,

**INFORME** que conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, un affichage en mairie aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans deux journaux diffusés dans le département,

**INFORME** que le schéma directeur d'assainissement révisé dûment approuvé est tenu à la disposition du public :

- A la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- A la préfecture.

**DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le schéma directeur d'assainissement révisé,

**DIT** que le présent schéma directeur révisé sera transmis à la Communauté de Communes Val de Cher Controis pour être annexé au PLUi.